

Plan pour les travailleurs indépendants : l'U2P salue les mesures annoncées par le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de ses Rencontres 2021

À l'occasion des Rencontres de l'U2P le 16 septembre, le président de la République Emmanuel Macron a détaillé face au Président de l'U2P Dominique Métayer et aux Vice-Présidents, ainsi qu'aux plus de 800 représentants des chefs d'entreprise de proximité réunis à la Maison de la Mutualité à Paris, les mesures de son plan pour les indépendants.



Philippe Chagnon, Cockrail Samé / U2P

Le Président de la République Emmanuel Macron à la tribune des Rencontres de l'U2P le 16 septembre à Paris, en présence du Président de l'U2P Dominique Métayer, des Vice-Présidents, du ministre de l'Economie et des Finances, et du ministre délégué aux PME.

Les mesures annoncées sont ambitieuses et de bon sens. Elles répondent à nos demandes et nous donnent confiance en l'avenir. Depuis 27 ans, il n'y avait pas eu de texte dédié à tous les travailleurs indépendants. Ce plan constitue donc une étape historique !

Plan indépendants

L'U2P, qui représente la majorité des travailleurs indépendants du pays, œuvrait depuis le début de l'année avec le gouvernement pour améliorer la situation de ces millions d'actifs majoritairement artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux. Elle salue les mesures ambitieuses annon-

cées, en particulier la protection du patrimoine personnel des entrepreneurs et la facilitation de la transmission-reprise d'entreprise.

Les mesures annoncées par le président de la République lors des Rencontres de l'U2P répondent aux attentes formulées par l'U2P, qui soulignait la nécessité d'apporter plusieurs axes

d'amélioration pour les travailleurs indépendants.

C'est le cas de la meilleure sécurisation des travailleurs indépendants, avec la protection de leur patrimoine personnel en cas de faillite de l'entreprise. Sur ce point, l'extension de l'insaisissabilité à l'ensemble du patrimoine personnel en cas de défaillance est un excellente

Dominique Métayer
Président de l'U2P

nouvelle pour les travailleurs indépendants.

C'est également le cas pour la réduction de la fiscalité lors de la transmission de l'entreprise : le nouveau plan acte à la fois pour les repreneurs d'entreprise la déduction fiscale — *Suite p. 2*

Plan pour les travailleurs indépendants

L'U2P salue les mesures annoncées par le Président de la République Emmanuel Macron lors de ses Rencontres 2021
pages 1 et 2

Conjoncture économique

Les entreprises de proximité ont retrouvé le chemin de la croissance et de l'embauche
page 3

Suite de la p. 1 — de l'amortissement du montant de la reprise, et pour les cédants, l'augmentation des plafonds d'exonération partielle et totale des plus-values.

En outre, les mesures visant à développer l'accès à la formation continue des travailleurs indépendants sont essentielles, tant il est vrai que se former est souvent la condition nécessaire au développement de leur activité professionnelle. Le plan prévoit ainsi de doubler le crédit d'impôts pour la formation des dirigeants d'entreprise de moins de 10 salariés.

« Les mesures annoncées sont ambitieuses et de bon sens. Elles répondent à nos demandes et nous donnent confiance en l'avenir. Depuis 27 ans et la loi "Madelin" du 11 février 1994 relative à l'ini-

artisans, des commerçants et des professionnels libéraux réunis à la Maison de la Mutualité. Elle constitue en effet un jalon dans la mission de l'U2P de replacer les entreprises de proximité au cœur des politiques publiques, de l'action économique et plus largement de nos choix de société.

Tables rondes

Ces Rencontres étaient également l'occasion d'une importante réflexion prospective autour de la question « À quoi ressemblera notre société quand nous aurons vaincu l'épidémie ? », une table ronde à laquelle ont pris part Jean-Christophe Repon et Laurent Munerot, Vice-Présidents de l'U2P, Ettore Recchi, sociologue, Jean-Noël Barrot, dépu-



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

Le Président de la République, les ministres de l'Économie, des Finances et de la Relance, et le ministre délégué aux PME accueillis sur le parvis de la Maison de la Mutualité par le Président de l'U2P, Dominique Métayer, et les Vice-Présidents.

place des entreprises de proximité dans la relance.

Réseau de l'U2P

La contribution des U2P de région et de département aussi bien à la vitalité des territoires qu'au dynamisme de l'économie de proximité a été mise à l'honneur d'un « Tour de France des initiatives » qui a rythmé la journée.

Elle s'est conclue sur une conférence optimiste et enthousiaste de l'entrepreneur et écrivain Philippe Bloch, avant l'intervention de clôture du Président de l'U2P, Dominique Métayer. L'U2P remercie chaleureusement les 800 participants, intervenants, parlementaires, chefs d'entreprises et partenaires de l'événement (AG2R La Mondiale, Banque Populaire, Association GSC, MAAF, Siagi et Groupe VYV) qui font des Rencontres de l'U2P, année après année, le rendez-vous incontournable de l'économie de proximité. ●

L'U2P remercie chaleureusement les 800 participants, intervenants, parlementaires, chefs d'entreprises et partenaires de l'événement qui font des Rencontres de l'U2P le rendez-vous incontournable de l'économie de proximité.

ment (AG2R La Mondiale, Banque Populaire, Association GSC, MAAF, Siagi et Groupe VYV) qui font des Rencontres de l'U2P, année après année, le rendez-vous incontournable de l'économie de proximité. ●

Les Vice-Présidents de l'U2P Jean-Christophe Repon et Laurent Munerot sont intervenus dans le cadre d'une table ronde autour de la question : « À quoi ressemblera notre société quand nous aurons vaincu l'épidémie ? »



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

La table ronde «Les entreprises de proximité au cœur de la relance» accueillait notamment les Vice-Présidents de l'U2P Joël Mauvigney et Michel Picon, ainsi que la Présidente de la CNATP, Françoise Despret.

tative et à l'entreprise individuelle, il n'y avait pas eu de texte dédié à tous les travailleurs indépendants. Ce plan constitue donc une étape historique ! », salue Dominique Métayer, Président de l'U2P.

Événement de premier plan

Très attendue, l'intervention du Président de la République Emmanuel Macron lors des Rencontres de l'U2P – un exercice auquel deux autres Présidents de la République s'étaient déjà livrés avant lui, François Hollande en 2016 et Jacques Chirac en 2000 – a été saluée par les représentants des

des Yvelines, ainsi que Nicolas Bouzou, économiste.

Dans l'après-midi, une seconde table ronde a réuni Joël Mauvigney et Michel Picon, Vice-Présidents de l'U2P, Françoise Despret, Présidente de la CNATP, ainsi que Nadine Levratto, économiste, qui ont discuté de la

La contribution des U2P de région et de département à la vitalité des territoires et au dynamisme de l'économie de proximité était à l'honneur.

Les entreprises de proximité ont retrouvé le chemin de la croissance et de l'embauche

Dans le cadre de sa collaboration avec l'institut Xerfi Specific, l'U2P dévoile les résultats de deux enquêtes, l'une portant sur l'activité des entreprises de proximité au deuxième trimestre 2021 par rapport à la même période de 2020, la deuxième révélant l'évolution de l'emploi au cours des six premiers mois de l'année. Près de 6 200 chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales ont été consultés sur l'ensemble du territoire.

Voyants économiques au vert

Tous les voyants sont repassés au vert et l'inversion de tendance est d'autant plus forte qu'un an auparavant les secteurs de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales étaient frappés de plein fouet par la crise économique et sanitaire, accusant une baisse d'activité de 28,5 % largement due au premier confinement. Ainsi, le chiffre d'affaires des entreprises de proximité a bondi de 51,5 % au deuxième trimestre.

Fortes disparités

Une moyenne qui cache de fortes disparités entre l'artisanat (+35 %), le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration (passés de -55 % en 2020 à +205 % en 2021), et les professions libérales (+31 %). Pour la première fois depuis 2019, les chefs d'entreprise sont plus nombreux à faire état d'une amélioration de leur trésorerie que ceux qui constatent une dégradation. De la même façon, une majorité anticipent une progression de leur activité au cours du troisième tri-



Le chiffre d'affaires des entreprises de proximité a bondi de 51,5 % au deuxième trimestre, une moyenne qui cache toutefois de fortes disparités.

mestre, à l'exception notable des hôteliers-cafetiers-restaurateurs. L'économie de proximité a-t-elle retrouvé son niveau d'activité d'avant la crise ? La réponse est non même si la tendance est favorable. En effet, les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales ont accusé une baisse limitée à 2,5% au premier semestre 2021 par rapport au 1er semestre 2019, laissant espérer une croissance positive d'ici la fin de l'année.

Reprise des embauches

Sur le front de l'emploi, l'embellie est modeste mais incontestable. Parmi les entreprises qui emploient au moins un salarié, 18 % ont embauché au cours du premier semestre 2021 contre 12 % un an auparavant, à raison de 1,6 personne par entreprise. La progression la plus sensible est enregistrée par les artisans du bâtiment (+10 points) dont les carnets de commandes sont en nette augmentation. La typologie des recrutements est également favorable puisque 48 %

Nous devons tous collectivement nous mettre à la tâche pour apporter de solides réponses aux difficultés de recrutement qui brident la croissance française.

Dominique Métayer
Président de l'U2P

s'accroît en cette période de sortie de crise : 30 % des entreprises de proximité éprouvent des difficultés de recrutement. Cette situation s'explique soit par le manque de candidats qualifiés, soit par l'absence pure et simple de candidats.

« Les entreprises de proximité sont sur la voie de la reprise, estime le Président de l'U2P, Dominique Métayer, mais il faut continuer à accompagner celles qui restent pénalisées par les mesures de protection sanitaire. En parallèle, nous devons tous collectivement nous mettre à la tâche pour apporter de solides réponses aux difficultés de recrutement qui brident la croissance française. » ●

des embauches ont été réalisées sous la forme d'un CDI, tandis que la part des CDD est passée de 48 % à 43 %, et que celle des contrats d'apprentissage (8 %) a doublé en l'espace d'un an. Même optimisme du côté des intentions d'embauche puisque celles-ci ont doublé entre 2020 et 2021 : 12 % des chefs d'entreprise de proximité prévoient d'embaucher au cours du 2ème semestre.

Manque de main d'œuvre

Reste un problème récurrent qui

Dans l'artisanat du bâtiment, remontée historique et retour à l'activité d'avant crise sanitaire

La CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P), a révélé le 7 septembre dernier les chiffres de l'activité du deuxième trimestre 2021 propres à l'artisanat du bâtiment. L'activité a ainsi retrouvé son niveau de 2019, le premier semestre 2021 affichant une croissance de +0,5 % par rapport à celui de 2019. D'un point de vue conjoncturel, le deuxième trimestre 2021 enregistre, par rapport au même trimestre de l'année précédente, une envolée de sa croissance + 37 %, fortement dynamisée par les demandes des particuliers, notamment en amélioration de la performance énergétique des logements.

30%

C'est la part des entreprises de proximité qui rencontrent des difficultés de recrutement, soit en raison du manque de candidats qualifiés, soit en raison de l'absence pure et simple de candidatures.

Brèves

L'UNAPL défend l'identité des professions libérales. À l'occasion des Journées des professions libérales, qui se sont tenues du 9 au 11 septembre 2021 à Marseille, le président de l'UNAPL Michel Picon a clôturé ces rencontres entre cadres et représentants de l'UNAPL avec un discours sur l'identité des professions libérales. « *Les professions que nous représentons sont capables de mettre de côté leurs particularités quand il s'agit de concevoir et mettre en place une solidarité commune, transversale, et ce entre des professions libérales très diverses, depuis les anciennes, réglementées, ordinaires jusqu'aux nouvelles, non réglementées, œuvrant dans le domaine du conseil et du bien-être* », a-t-il notamment souligné. Le discours est disponible en intégralité sur : www.unapl.fr.

L'U2P partenaire de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, de l'Artisanat et du Centre-Ville (JNCP). Avec pour mot d'ordre « Restons solidaires avec nos commerçants et artisans », la JNCP est une opération de communication dédiée au commerce et à l'artisanat local qui s'inscrit sur l'ensemble du territoire français. Le dispositif JNCP appuie et complète les différents programmes initiés par le gouvernement, notamment « Action Coeur de ville » et « Petites villes de demain ». À l'occasion de cette manifestation se tiendra notamment le concours du Label national Commerce et Artisanat dans la Ville, qui récompense une politique volontaire dans le maintien et le développement des activités économiques au sein de la commune. Il prend la forme d'un panneau placé en entrée de

ville, le plus souvent au voisinage immédiat de celui des « Villes et villages fleuris » ou des « Villes internet ».

Le Fonds de solidarité accessible pour le mois d'août. À la suite des annonces gouvernementales du 30 août dernier et du décret du 14 septembre 2021 publié au JO du 15 septembre, le fonds de solidarité est encore partiellement accessible en septembre 2021, comme l'indique la CNAMS (artisanat de la fabrication et des services, membres de l'U2P). À compter d'octobre, il sera maintenu uniquement pour les départements et territoires d'outre-mer, où la situation sanitaire impose encore des fermetures administratives obligatoires. Le formulaire de demande d'aide au titre des pertes de chiffre d'affaires du mois d'août 2021 est accessible depuis le 15 septembre 2021 sur le site impots.gouv.fr et les demandes peuvent être déposées jusqu'au 31 octobre 2021. Pour en savoir plus : www.cnams.fr.

L'envoie de la formation en alternance confirmée par la Dares. Après une année 2020 historique pour la formation en apprentissage avec 525 600 nouveaux contrats, soit une hausse de 42 % en un an, l'année 2021 pourrait elle aussi battre des records. Au premier semestre, 64 700 contrats ont débuté contre 20 500 à fin juin 2020, selon les chiffres publiés par la Dares fin août. Le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation progresse également pour atteindre 38 645 entre le début de l'année et fin mai, soit une hausse de 44,2 % par rapport à la même période en 2020. ●

Sur les réseaux sociaux

« Fer de lance de l'action en faveur des travailleurs #indépendants l'U2P a salué sans réserve le plan présenté par le Président de la République et notamment la protection complète du patrimoine personnel des chefs d'entreprise. »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 17 SEPTEMBRE 2021

Agenda

16 septembre

Cinquième édition des Rencontres de l'U2P à la Maison de la Mutualité, à Paris, en présence du Président de la République Emmanuel Macron.

21 septembre

Réunion du Conseil National de l'U2P.

23 septembre

Participation du Secrétaire général de l'U2P à un groupe de travail paritaire consacré au bilan de l'agenda social, un an après son lancement, au ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

30 septembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une table ronde sur les conditions et les perspectives de la reprise économique, organisée par la Délégation aux Entreprises du Sénat.

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P, et le Président de l'Association GSC, Anthony Streicher.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion bilatérale avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

1^{er}-14 octobre

Déroulement du scrutin dans le cadre des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

7 octobre

Réunion du Bureau de l'U2P.

21 octobre

Réunion du Conseil National de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 septembre 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage